

135 – PIRATES, CORSAIRES ET FLIBUSTIERS

Pirate

Le mot vient du latin « *pirata* », celui qui tente la fortune, qui est entreprenant, mot lui-même emprunté au grec « *peirates* », brigand, bandit qui court les mers pour attaquer les navires. Ce mot est aussi à l'origine de celui de « Pirée », le port d'Athènes.

Un pirate est ainsi un hors-la-loi qui navigue pour piller les navires pour son propre compte. Il ne dépend pas d'un état et son navire n'arbore pas de pavillon national (sauf par ruse d'attaque).

Le terme « forban » (de *fors* et *ban*, « hors du ban », « hors de la loi ») est un synonyme de pirate.

Le mot « boucanier » était le nom donné à certains aventuriers qui chassaient le bœuf sauvage aux Antilles, pour en fumer la viande et faire le commerce de leurs peaux. Le terme s'utilise aussi pour nommer un pirate des Caraïbes.

Parmi les pirates célèbres relevons en particulier trois charmantes Dames, Anne Bonny, Mary Read, Ching Shih, ainsi que deux capitaines, Barbe Noire et Olivier Levasseur dit « la Buse » dont la (fausse) tombe peut se visiter au vieux cimetière Marin de St-Paul, sur l'île Maurice. Jean-François Hodoul (1765-1835), capitaine du navire les « Les Deux Sœurs » a sévi pendant des années dans l'Océan Indien comme trafiquant d'esclaves. Il est enterré au Cimetière de Bel Air à Victoria, aux Seychelles. Mais il y en a bien d'autres !

Corsaire

Le mot « corsaire » vient de l'italien « *corsaro* » lui-même dérivé du latin « *cursus* », « course ». Le terme « corsaire » désigne tant le marin que son bateau.

Un corsaire est un capitaine, un officier ou un membre de l'équipage d'un navire civil, armé et au bénéfice d'une lettre de course. Ce document, aussi appelée « lettre de marque », autorise officiellement les corsaires à attaquer, en temps de guerre, les navires battant pavillon ennemi.

Cette lettre de course, reçue pour « courir sus aux navires ennemis » devenait caduque dès l'arrêt des hostilités. En cas de défaite des corsaires, cette lettre est donnée au vainqueur, attestant de la mission donnée par l'État du pavillon. Le but était d'éviter la pendaison immédiate pour piraterie.

Normalement un corsaire n'attaquait que les navires marchands, laissant à la flotte de guerre le soin de se battre contre les objectifs militaires ennemis.

Cette forme de guerre navale était appelée « guerre de course ».

Il était autorisé aux corsaires de s'approcher du navire ennemi par ruse en arborant un pavillon neutre ou allié. Par contre, il y avait obligation, sous peine de se faire accuser de trahison, de hisser son propre pavillon à partir d'une certaine distance du navire abordé.

Les navires corsaires avaient un port d'attache en Europe où ils revenaient régulièrement rapporter leurs prises et rendre compte de leurs captures.

Parmi les corsaires célèbre figurent Francis Drake sur son Golden Hind ainsi que Robert Surcouf et son navire, le Renard.

Flibustier

C'était des marins qui avaient ou non des « lettres de course ». Ils se livraient à des expéditions à but lucratif et leur activité est généralement tolérée par les pouvoirs. Ils sont surtout présents dans le bassin antillais et la flibuste caribéenne connaît son âge d'or au XVII^e siècle avec en particulier la constitution de véritables enclaves flibustières dans l'archipel.

Les flibustiers ne quittaient pas les caraïbes et n'avaient donc pas de port d'attache en Europe, contrairement aux corsaires. Ils étaient donc à mi-chemin, pirates ou corsaires selon les cas

Parmi les flibustiers connus, notons les noms du Français François l'Olonnais et celui du Gallois Henry Morgan.

La différence

Les pirates et les corsaires attaquent tous deux des navires pour récupérer l'or et l'argent ainsi que les marchandises à leur bord, voire pour s'approprier le bateau.

Les pirates s'adonnent ainsi au banditisme et sont des hors-la-loi. La piraterie se pratique encore de nos jours sur les mers, en particulier au large de la Corne d'Afrique ; une force de navires de guerre essaye de protéger le commerce maritime sur cette énorme zone de l'océan Indien.

Quant aux corsaires, ils exerçaient leur activité selon les lois de la guerre et ce, uniquement en temps de guerre et surtout avec l'autorisation de leur gouvernement. S'ils venaient à être capturés, les corsaires étaient théoriquement considérés comme des prisonniers de guerre et non comme des bandits.

Par ailleurs, les corsaires respectaient théoriquement les vies et les biens personnels ; seul le navire et sa cargaison faisaient l'objet de leurs prises.

Ainsi, il ne faut pas les confondre les pirates et les corsaires. Il semble que cette confusion vient du fait que, jusqu'à la fin du Moyen Âge, les termes de corsaire et pirate étaient employés indifféremment.

P.-A. Reymond, novembre 2023 ©

Sources :

<https://escales.ponant.com>

<https://fr.wikipedia.org/wiki>

https://grijalvo.com/Jar_Cartas_Santander.html

<https://www.cnrtl.fr/definition/pirate>

Livre à lire : Pirates et barbaresques en méditerranée, de Loup Durand. Ed. Aubanel, 1975